

Conseil québécois de la production de langue anglaise
qepc@bell.net

Le 25 août 2016

Comité-conseil

Bureau du renouvellement de la politique culturelle

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, RC.

Québec (Québec) G1R 5G5

Politique.Culturelle@mcc.gouv.qc.ca

Chers membres du comité-conseil,

Re : Survie de la production audiovisuelle de langue anglaise au Québec

Sommaire

L'industrie cinématographique et télévisuelle de langue anglaise au Québec représente environ 25 % de toute la production domestique au Québec. Elle constitue une importante source de financement privé et d'investissements provenant de l'extérieur du Québec, et elle apporte un soutien indirect à la production francophone. Les industries francophone et anglophone dépendent l'une de l'autre pour le maintien du marché de l'emploi et des infrastructures.

L'industrie de langue anglaise est en déclin depuis une génération, perdant 22 % de son volume de production, alors que l'industrie francophone a connu une augmentation de 123 % au cours de la dernière génération. Les artisans qui œuvrent dans l'industrie de langue anglaise sont très mobiles, et s'ils ne trouvent pas de travail ici, ils ont tendance à quitter le Québec. Il en résulte que l'industrie s'affaiblit dans son ensemble.

Pour que l'industrie de langue anglaise au Québec puisse survivre, il faudrait établir des politiques visant à préserver sa compétitivité, en particulier avec l'Ontario. La mesure du crédit d'impôt est essentielle pour que l'industrie de langue anglaise au Québec demeure saine et concurrentielle. Entre autres propositions présentées dans ce mémoire, nous faisons des recommandations concernant les coproductions interprovinciales, les modifications apportées à la définition de la production régionale, l'élimination de la combinaison des revenus du secteur public et des recettes provenant des ventes, les médias numériques et une meilleure représentation au sein de la SODEC.

Introduction

Le Conseil québécois de la production de langue anglaise représente plus de 3000 personnes qui travaillent dans l'industrie télévisuelle et cinématographique du Québec, et ce par le biais de syndicats tels que l'ACTRA-Montréal ou de sociétés de production québécoises œuvrant dans tous les genres, formats et marchés à travers le monde.

Importance de l'industrie de langue anglaise au Québec

L'industrie de langue anglaise représente environ 25 % de toute la production domestique au Québec. Elle est un importateur net d'investissements en matière de production audiovisuelle. Elle génère plus de la moitié du financement privé recueilli au Québec pour l'ensemble des productions indépendantes. La plupart de ces investissements proviennent de l'extérieur du Québec.¹

Ainsi, l'industrie de langue anglaise agit de deux manières. Tout d'abord, elle a pour effet d'augmenter et de diversifier les sources de financement. D'autre part, elle génère un flux important de revenus provenant des ventes d'œuvres

¹ On trouvera en annexe notre *Rapport de surveillance sur la production régionale canadienne 1996-1997 à 2014-2015*, datant du mois d'août 2016. Voir les tableaux F et G. Ceux-ci démontrent que dans le cas des films présentés en salle, les longs métrages en anglais produits au Québec ont été financés à 49 % par des fonds privés, alors que les films en français ont été financés à 23 % par des fonds privés, et ce au cours des six dernières années. À la télévision, les projets en anglais ont été financés à 62 % par des fonds privés, alors que les projets en français l'ont été à 34 %.

audiovisuelles à travers le monde. Ces revenus soutiennent l'industrie québécoise dans son ensemble, tant du côté francophone qu'anglophone.

L'industrie francophone dépend de la production de langue anglaise pour le maintien d'une infrastructure commune et assurer le plein emploi des artisans francophones. Un projet de production de langue anglaise au Québec emploie plus de membres de l'AQTIS que de l'ACTRA. Les producteurs francophones se heurtent de plus en plus aux limites du marché québécois. Pour se développer, ils étendent leurs activités dans le marché beaucoup plus concurrentiel de la production anglophone. À titre d'exemple, mentionnons la compagnie Sphère Média Plus, qui produit les versions anglaises de ses séries à succès *19-2* et *Nouvelle adresse*.

La production de langue anglaise au Québec ne pourrait exister sans les ressources et le bassin de talents de l'industrie francophone. À l'image de Janus, elles ne sont pas deux industries distinctes, mais les deux faces d'une même industrie. Si l'une décline, l'autre ne peut atteindre son plein potentiel. Si l'une disparaît, les conséquences seraient désastreuses pour l'autre.

Malheureusement, l'une des deux faces de Janus risque de disparaître si nous ne parvenons pas à inverser la tendance. Voir le tableau D dans le *Rapport* en annexe.

La seule industrie de production audiovisuelle régionale au Canada à avoir connu une baisse depuis le début du 21^e siècle est la production québécoise de langue anglaise, dont le financement total a chuté de 22 %. C'est le pire bilan de toute l'industrie régionale au Canada, bien en-deça de la production francophone au Québec, qui a connu une hausse de 123 %, ou de la moyenne canadienne qui affiche une croissance de 74 %.

En réalité, notre budget total a chuté davantage, soit à près de 50 % depuis l'année record que nous avons connue en 1999-2000. Depuis, le nombre de productions certifiées est passé d'environ 70 projets à un sommet de 110 en 2006-2007, pour redescendre ensuite à 62. Le budget moyen par projet a diminué, car de nombreuses séries dramatiques de langue anglaise à gros budget ont quitté le Québec.

En effet, nous avons gardé les séries télévisuelles financées par le FMC, mais nous avons perdu les séries télé et les longs métrages non financés par le FMC.

Tableau D
La production domestique au Québec répartie
par langues
1996-97 à 2014-15
(\$ millions)

Année	Québec Français			Québec Anglais			Québec Total			Québec Total		
	Proj.	Coût Can.	%	Proj.	Coût Can.	%	Proj.	Coût Can.	%	Proj.	Coût Can.	%
1996-7	179	\$271	23	71	\$201	17	250	\$472	40	580	\$1,261	100
1997-8	173	233	20	74	240	20	247	473	40	567	1,191	100
1998-9	249	282	17	89	304	18	338	586	35	766	1,729	100
1999-0	311	331	19	91	306	17	402	637	36	873	1,826	100
2000-1	319	323	20	69	184	12	388	507	32	957	1,726	100
2001-2	364	397	24	75	211	13	439	608	37	1,042	1,751	100
2002-3	377	408	24	85	189	11	462	597	35	1,117	1,805	100
2003-4	363	427	26	92	169	10	455	596	36	1,103	1,748	100
2004-5	398	448	26	101	163	9	499	611	36	1,196	1,754	100
2005-6	422	509	27	102	191	10	524	700	37	1,221	1,963	100
2006-7	410	534	26	110	214	10	520	748	36	1,246	2,116	100
2007-8	413	530	25	95	182	9	508	712	34	1,224	2,121	100
2008-9	417	565	26	86	195	9	503	760	35	1,229	2,196	100
2009-0	407	569	27	71	242	11	478	811	38	1,112	2,114	100
2010-1	399	571	26	70	174	8	469	746	34	1,086	2,187	100
2011-2	476	638	24	66	165	6	542	802	30	1,211	2,652	100
2012-13	437	568	24	75	181	8	512	749	32	1,144	2,361	100
2013-14	430	540	22	73	229	9	503	769	32	1,121	2,436	100
2014-15	479	644	26	62	173	7	541	817	33	1,088	2,492	100
Changement		+123%			-22%			+53%			+74%	

Source : Estimations d'après les données du BCPAC en mars 2016

Note : Toutes les demandes de CIPC proviennent d'anciennes et récentes bases de données.

Tous les chiffres sont sujets à changement.

La production domestique en français et en anglais exclut les productions bilingues ou en langue étrangère. Les totaux proviennent du tableau A.

Les pourcentages de variations sont basés sur la différence entre la moyenne des trois premières années présentées dans ce tableau, et des trois dernières années.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Mais alors, pourquoi la production de langue anglaise est-elle en train de disparaître au Québec ?

Les producteurs anglophones du Québec sont sérieusement désavantagés par rapport à leurs concurrents à Toronto. La ville de Toronto présente des avantages « naturels », comme celui d'être le plus important bassin de talents au Canada et d'être le siège des réseaux de langue anglaise. Elle présente également de nombreux avantages à titre de centre névralgique de la vie culturelle du Canada anglais.

Les politiques provinciales énergiques de l'Ontario constituent un autre atout, car au Québec les producteurs anglophones font face à des politiques désavantageuses, notamment un crédit d'impôt à deux vitesses et moins concurrentiel. Voir le tableau 1 ci-après.

Bien sûr, la production de langue française doit prospérer, et les politiques publiques du Québec doivent avoir pour priorité de soutenir la production de langue française. Nous sommes heureux de constater que ces politiques ont été couronnées de succès.

Comme l'indique le tableau D précité, la production de langue française au Québec est en bonne santé, affichant une croissance de 123 % entre l'année 1996-97 et l'année 2014-15. Il s'agit là de la meilleure performance de toute l'industrie régionale au Canada pendant cette période, et qui dépasse largement l'augmentation moyenne de 74 % à travers tout le Canada.

Néanmoins, la politique de crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise a eu pour conséquence involontaire d'inciter les producteurs de langue anglaise à transplanter leurs projets en dehors du Québec, ou encore à quitter eux-mêmes la province. Il y a environ sept ans, le BCTQ a effectué un sondage auprès des producteurs de langue anglaise du Québec, révélant qu'ils ont effectué la moitié de toutes leurs productions à l'extérieur du Québec.

Et qu'en est-il aujourd'hui ? L'une des plus importantes sociétés de production du Canada a démarré au Québec, et elle conserve un bureau à Montréal, mais elle ne fait plus de production ici. Une autre a encore son personnel à Montréal, mais elle

effectue ses projets à Vancouver et à Toronto, plus jamais au Québec. Et l'une des plus importantes sociétés de production du Québec réalise désormais la plupart de ses projets à l'extérieur du Québec.

Que faire ?

La clé de la survie de la production de langue anglaise au Québec est le crédit d'impôt provincial pour la production cinématographique et télévisuelle. Le crédit d'impôt n'est pas calculé de manière subjective, en fonction d'une limite de financement budgétaire, ou d'un plafond pour la production de langue anglaise, comme c'est le cas du financement de la SODEC. C'est un mécanisme de soutien objectif, ouvert à toutes les productions admissibles. Cependant, le système de crédit d'impôt du Québec présente des difficultés pour la production de langue anglaise au Québec, surtout par rapport aux juridictions concurrentielles.

Le tableau 1 (ci-dessous) présente une comparaison des différents crédits d'impôts provinciaux et crédits d'impôt pour services dans le cas d'un hypothétique projet à contenu canadien de 4 millions de dollars. Comme l'indique ce tableau, la production de langue anglaise au Québec reçoit un crédit d'impôt beaucoup plus faible que celui offert dans n'importe quelle autre province². En fait, l'industrie de langue anglaise au Québec reçoit environ 57 % du crédit d'impôt concurrentiel le plus élevé, soit celui du Manitoba.

La production de langue française au Québec reçoit près des deux tiers, soit 66 % du taux provincial offert au Manitoba. Cette différence est due à la mesure de bonification pour les productions en français.

Nous comprenons la raison pour laquelle le gouvernement du Québec soutient la production francophone au moyen d'une mesure de bonification. Cependant, cette production n'est pas soumise aux mêmes pressions concurrentielles que la production de langue anglaise à l'extérieur du Québec, et elle n'est pas non plus aussi mobile que celle-ci. Par conséquent, afin de garder la production régionale

² La Saskatchewan dispose du plus bas taux de financement par projet, mais il s'agit d'un fonds plafonné et non d'un crédit d'impôt. Il n'est donc pas prévisible, ni disponible pour toutes les productions admissibles.

de langue anglaise au Québec, le système de crédit d'impôt devrait être concurrentiel avec les systèmes de crédits d'impôt des autres provinces.

Pour compenser ce désavantage en terme de crédit d'impôt, la plupart des producteurs de projets de langue anglaise à gros budget (plus de 1 million \$) utilisent le crédit d'impôt pour services du Québec. Comme l'indique le tableau 1, il est avantageux pour les producteurs anglophones d'utiliser le crédit d'impôt pour services du Québec en le cumulant avec le crédit d'impôt régional fédéral. Si ce n'était du crédit d'impôt pour services, il se produirait au Québec très peu d'œuvres audiovisuelles en anglais.

Pour les producteurs francophones, il n'y a aucun avantage à utiliser le crédit d'impôt pour services du Québec, sauf dans les cas de coproductions internationales. Pour cette raison, ces producteurs utilisent les crédits d'impôt régionaux offerts aux deux paliers de gouvernement, soient fédéral et provincial.

Tableau 1
Comparaison des crédits d'impôt provinciaux concernant
les productions à contenu canadien et les productions de services
avec ou sans bonification régionale

	Productions à contenu canadien				Productions de service			
	Non-régionales	%	Régionales	%	Non-régionales	%	Régionales	%
Saskatchewan*	\$600,000	58	\$600,000	51	\$600,000	57	\$600,000	51
Québec								
Anglais	\$640,000	61	\$640,000	54	\$647,537	61	\$647,537	55
Français	\$828,000	78	\$828,000	70	\$647,537	61	\$647,537	55
Nouvelle-Écosse*	\$841,798	80	\$906,552	77	\$809,421	77	\$874,175	74
Alberta*	\$938,928	89	\$938,928	80	\$809,421	77	\$809,421	69
Terre-Neuve	\$940,000	89	\$940,000	80	\$940,000	89	\$940,000	80
Ontario	\$822,500	85	\$1,057,500	90	\$664,637	63	\$664,637	57
Colombie-Britannique	\$807,030	78	\$1,095,255	93	\$775,500	73	\$916,500	78
Régions éloignées			\$1,233,603	105			\$1,057,500	90
Nouveau-Brunswick*	\$971,305	92	\$971,305	83	\$809,421	77	\$809,421	85
Manitoba	\$1,057,500	100	\$1,175,000	100	\$1,057,500	100	\$1,175,000	100

Source : Analyse du QEPC basée sur l'information relative au crédit d'impôt provincial, août 2016.

Note : Calculé en fonction d'un hypothétique projet d'un budget de 4,000,000 \$, dont 2,350,000 \$ en dépenses de main-d'œuvre. Les pourcentages sont basés sur les taux du Manitoba, qui sont les plus élevés dans chaque catégorie (à l'exception des régions éloignées de la Colombie-Britannique).

*Il n'y a pas de crédit d'impôt en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et en Alberta, mais des fonds plafonnés qui ne sont pas nécessairement disponibles pour toutes les productions.

Les provinces qui ont remplacé les crédits d'impôt par des fonds plafonnés ne sont plus en mesure de garantir le financement de toutes les productions admissibles. Cette incertitude en matière de financement a entraîné le déclin, voire la perte de la majeure partie de leur industrie de production. Le tableau 1 indique que seule la Saskatchewan dispose de moins de financement par projet que l'industrie de langue anglaise au Québec, et il s'agit d'un fonds plafonné. Pour ces deux raisons, elle est en train de perdre son industrie de production. Il en va de même pour la Nouvelle-Écosse. Bien que celle-ci dispose d'un taux plus élevé par projet, il s'agit d'un fonds plafonné.

Nous aimerions proposer certaines mesures qui permettraient d'assurer l'avenir de l'industrie de production de langue anglaise au Québec, ce qui contribuerait du même coup à soutenir l'ensemble du système de production au Québec. La plupart de ces mesures auraient pour effet de rendre le système de crédit d'impôt plus concurrentiel et de conserver la production domestique de langue anglaise au Québec.

Voici nos recommandations.

a) Les co-productions interprovinciales

Dans le cas des coproductions officielles interprovinciales, le pourcentage de financement public, de la participation aux revenus et de la propriété du droit d'auteur doit correspondre au pourcentage des dépenses en personnel créatif ou technique (y compris la main-d'œuvre). Pour calculer ces pourcentages, le Québec exige que les co-producteurs du Québec remplissent une grille intitulée *Grille d'évaluation des éléments créatifs et techniques*.

La grille du Québec pose un sérieux problème à quiconque souhaite faire des coproductions interprovinciales, surtout si la prise de vue principale se fait en dehors de la province, et c'est encore plus difficile pour les productions à petit budget. Quand la prise de vue principale se fait en Ontario, par exemple, il arrive souvent que la post-production se fasse au Québec. Il devient alors pratiquement impossible pour le co-producteur du Québec de répondre au pourcentage de

personnel créatif exigé, à moins que le co-producteur Québec n'embauche des talents du Québec et ne prenne à charge les frais de voyage et d'hébergement nécessaires pour les envoyer en Ontario pour le tournage.

Or le producteur ou la productrice, qui joue souvent un rôle créatif important dans le projet, ne compte pas comme un élément « créatif ». En outre, les talents non canadiens embauchés par le co-producteur du Québec ne comptent pas dans le calcul de la participation « créative », ce qui déséquilibre encore plus l'équation.

Inutile de dire que ces règles concernant les coproductions interprovinciales sont généralement plus problématiques pour la production de langue anglaise que pour les projets de production en français.

L'adoption de la grille par la SODEC a créé une incitation à utiliser le crédit d'impôt de services plutôt que le crédit d'impôt pour les productions à contenu québécois, mais le crédit d'impôt de services n'est pas adapté à certains types de projets tels que l'écran géant, qui a besoin de la prime de crédit d'impôt domestique, ou des projets à budgets de moins de 1 million \$ qui ne peuvent utiliser le crédit d'impôt pour services ; les documentaires étant particulièrement touchés par ce plafond de 1 million \$.

Les politiques de l'Ontario sont beaucoup plus souples. Certains producteurs nous ont dit qu'ils se demandent pourquoi ils devraient rester au Québec si les règles de co-production les forcent à produire en Ontario.

La législation devrait être modifiée de manière à tenir compte des réalités des coproductions interprovinciales. Le Québec pourrait assouplir ses règles en permettant par exemple au producteur de compter dans la section créative et technique de la grille. Ou bien les taux de main-d'œuvre établis par les syndicats accrédités du Québec pourraient être harmonisés avec les taux des syndicats à l'extérieur de la province pour les coproductions officielles. Ou encore, on pourrait prévoir une fourchette au sein de laquelle l'écart entre la participation créative et le financement serait acceptable.

b) L'équité entre les revenus du secteur public et les recettes provenant des ventes

Le crédit d'impôt du Québec n'établit pas de distinction entre les recettes provenant des ventes et l'aide financière provenant des fonds publics. Le Québec est la seule province qui réduit le crédit d'impôt en fonction des revenus du secteur public combinés avec les recettes provenant des ventes. Cette combinaison des revenus a pour effet de diminuer le crédit d'impôt pour les recettes provenant des ventes à la CBC, la BBC, TVO et Télé-Québec, ainsi que pour toute aide gouvernementale accordée par le biais du FMC ou de la SODEC.

Il n'y a aucune raison pour que le crédit d'impôt soit réduit en fonction des recettes provenant des ventes aux diffuseurs. Nous pensons que le ministre des Finances devrait suivre l'exemple de l'Ontario et ne réduire en aucun cas le crédit d'impôt en fonction des recettes provenant de ces ventes.

c) La bonification régionale

À l'instar des autres provinces, le Québec souhaite soutenir la production régionale. Mais il y a au Québec une façon particulière de déterminer quel type de production devrait être soutenu. Contrairement aux autres provinces, le Québec définit la production régionale en fonction de l'emplacement du producteur et non de l'emplacement de la production.

Les producteurs résidant à moins de 150 km de Montréal ne sont pas admissibles à la mesure de bonification régionale, peu importe où ils produisent leurs films. Alors que les producteurs résidant à plus de 150 km de Montréal sont admissibles à la bonification régionale, même s'ils produisent leurs films à Montréal.

Cette définition de la production régionale est néfaste pour les producteurs de Montréal, qu'ils soient anglophones ou francophones. Mais la production francophone est dédommée jusqu'à un certain point par la mesure de bonification pour les productions en français.

Il n'y a pratiquement aucun producteur anglophone qui soit admissible à la mesure de bonification régionale du Québec. Compte tenu de la mobilité de l'industrie anglophone, cette mesure de bonification constitue un incitatif pour les producteurs anglophones à quitter la province afin de profiter des mesures de bonification régionale offertes dans d'autres provinces.

Nous recommandons que la bonification régionale du Québec soit définie en fonction de l'emplacement de la production et non de l'endroit où réside le producteur.

d) Favoriser l'accès au crédit d'impôt pour services de production

Présentement, il faut un budget minimum de 1 million de dollars pour avoir accès au crédit d'impôt pour services de production. Si ce critère a déjà fait sens, il ne le fait plus.

Comme nous l'avons dit plus haut, le crédit d'impôt pour services est particulièrement important pour la production de langue anglaise, et son accès est essentiel à la bonne santé de cette industrie. Or le budget minimum établi a pour effet de priver la majeure partie de la production de films documentaires de l'accès à ce crédit d'impôt.

Nous recommandons que le budget minimum soit abaissé à 500 000 \$, ou qu'une exemption soit créée pour les films documentaires dotés à budgets de 250 000 \$ et plus.

e) Les médias numériques

Par le biais du FMC, le gouvernement fédéral exige que les producteurs incluent une composante numérique dans leurs projets télévisuels. Certaines provinces vont de l'avant en aidant les producteurs à créer des projets numériques, peu importe que ce marché soit déjà actif ou non.

Certaines provinces telles que l'Ontario offrent un crédit d'impôt pour les coûts de main-d'œuvre des projets numériques (la notion de production numérique étant très large). Le taux du crédit d'impôt pour les projets multimédia interactifs de l'Ontario est de 35 % à 40 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles, avec un plafond de 100,000 \$. La SODIMO reçoit une subvention de 150 000 \$ pour la production multimédia, ce qui n'est pas le cas de la SODEC.

Au Manitoba, les productions interactives numériques reçoivent un crédit d'impôt pour les coûts de main-d'œuvre, avec un plafond de 500,000 \$.

Au Québec, la bonification de 10 % pour l'animation numérique et les effets spéciaux a été haussée à 45 %, mais elle est plafonnée à 50 % des frais de production admissibles.

Au Québec, le crédit d'impôt pour la production multimédia fonctionne différemment selon qu'il s'agit de projets en français ou en anglais, comme dans le cas du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle. Les projets de langue française bénéficient d'un taux de 37,5 % en dépenses de main-d'œuvre admissibles, alors que les projets de langue anglaise bénéficient d'un taux de 30 %. Ce crédit d'impôt est accordé par le biais d'Investissement Québec pour les jeux et les logiciels autonomes, mais il ne fonctionne pas pour les projets numériques tels que les webséries ou les sites web associés à un film ou à une émission de télévision. Il y a un plafond de 100,000 \$ par projet.

Nous croyons que ces questions doivent être examinées avec soin, et qu'il faudrait instaurer une politique générale en matière de production numérique. Certains producteurs affirment que l'absence d'une politique concurrentielle en matière de production numérique pourrait être un élément décisif dans leur décision de rester ou non au Québec.

f) Le bassin de talents

Si la production de langue anglaise décline au Québec, comme c'est le cas depuis une quinzaine d'années, c'est tout le bassin de talents anglophones du Québec

qui est fragilisé. Ainsi, l'affaiblissement de la production de langue anglaise a provoqué un exode de nos artisans. Cela s'est particulièrement fait sentir parmi les acteurs, les réalisateurs, les monteurs, les animateurs et les scénaristes.

Le crédit d'impôt pour services de production exige que tous les rôles parlants d'une production soient tenus par des personnes résidant au Québec. Il en résulte que certains des plus importants producteurs du Québec sont tentés de déplacer leurs projets en anglais en Ontario, où ils ont accès à un plus vaste bassin de talents. Un producteur québécois nous a confié que, pour cette raison, il réalise environ le tiers de ses projets à Toronto.

Nous croyons que le soutien au bassin de talents du Québec doit devenir une priorité. Par exemple, dans le cas des acteurs, une façon de faire serait d'accorder une bonification régionale pour les rôles parlants tenus par des acteurs résidant au Québec, ou pour les scénaristes qui résident au Québec. Cela créerait peut-être suffisamment d'emplois pour inciter nos artisans à rester au Québec, ou à y revenir (comme ce fut le cas lors de la production de la version anglaise de *19-2*).

g) Le problème du doublage en français

L'autre problème que rencontrent les producteurs de langue anglaise au Québec est le règlement à l'effet que les versions françaises des œuvres distribuées ou diffusées au Québec doivent être doublées au Québec. Tout en reconnaissant que les conséquences de ce règlement sont positives pour l'industrie de la postproduction, le problème n'en demeure pas moins que les diffuseurs français tels que TF1, M6 et d'autres insistent pour que la version française d'une œuvre soit doublée en France.

Bien que les versions françaises doublées au Québec utilisent le « français international », elles ne sont pas toujours jugées acceptables par les diffuseurs français. Il en résulte que les producteurs anglophones sont tentés de produire deux versions françaises différentes, avec les coûts supplémentaires que cela suppose. Ce n'est pas le cas des grands studios américains, qui peuvent distribuer au Québec des œuvres doublées en France. Mais pour l'industrie de langue

anglaise au Québec, effectuer un doublage ici puis un autre en France constitue un fardeau supplémentaire qui incite les producteurs à mener leurs projets à l'extérieur du Québec.

Nous proposons que le gouvernement du Québec négocie avec la France un accord culturel en vertu duquel les doublages effectués au Québec en « français international » (ou peu importe l'accent) soient acceptés en France au moins une fois sur deux, et au Québec une fois sur deux.

h) Taxer l'internet

Le rapport Godbout commandé par le gouvernement du Québec a recommandé que les recettes provenant du commerce électronique soient imposables et que ces revenus servent à soutenir la production audiovisuelle au Québec. Pour ce faire, le rapport Godbout a demandé au gouvernement du Québec d'entamer des discussions avec le gouvernement fédéral. Nous croyons qu'il est temps de donner suite à cette recommandation.

L'industrie canadienne dans son ensemble dépend du financement croisé de la production domestique par le biais d'une taxe sur la distribution ou sur le visionnement de la production étrangère. La moitié du chiffre d'affaires du FMC provient de cette source.

Maintenant qu'un nouveau gouvernement libéral règne à Ottawa, nous croyons qu'il est temps pour le gouvernement du Québec d'exiger que tous les radiodiffuseurs opérant au Canada, y compris les grands distributeurs américains « exonérés » tels que Netflix, contribuent minimalement au financement de la production canadienne, comme doivent le faire les diffuseurs et les distributeurs canadiens.

i) Revenu Québec

Plusieurs producteurs anglophones importants ont exprimé leur frustration face au manque de cohérence et de rapidité liées aux décisions rendues par Revenu Québec.

En effet, des projets très similaires en termes de structure et de dépenses, dont on pouvait s'attendre qu'ils soient évalués de la même manière, ont été évalués de manière très différente. Dans certains cas, certaines dépenses de main-d'œuvre sont considérées comme admissibles, alors qu'ailleurs les mêmes dépenses sont considérées comme inadmissibles. Cela crée un climat d'instabilité. Les producteurs devraient être en mesure d'anticiper avec précision à quel crédit d'impôt remboursable ils ont droit, et ce dès le début de la production, car ces crédits d'impôt serviront à financer les coûts de production de leur projet.

En outre, certains de nos membres se sont fait dire qu'ils ne devaient pas utiliser le crédit d'impôt pour services, car il « est destiné aux étrangers ». Nous aimerions nous assurer que les évaluateurs de Revenu Québec reçoivent une formation adéquate et qu'ils sont au courant des dépenses admissibles ou non en ce qui a trait aux crédits d'impôt.

j) La SODEC

La production de langue anglaise représente environ 25 % de la production régionale du Québec. Or la politique officielle de la SODEC limite à un plafond de 20 % l'aide financière totale accordée aux projets non francophones.

On peut constater dans le tableau W³ ci-après que pendant sept ans la moyenne du financement accordé aux projets en anglais a été de 11,7 %, soit environ 3,1 millions \$ par année. Cela représente beaucoup moins que la part globale de 25 % que constitue la production de langue anglaise au sein de l'industrie québécoise. Or il y aurait suffisamment de marge dans le plafond de 20 % octroyé par la

³ Voir le *Rapport de surveillance sur la production régionale canadienne 1996-1997 à 2014-2015*, août 2016.

SODEC pour augmenter le soutien financier moyen accordé à la production de langue anglaise, à raison de plus de 2 millions \$ par année.

Tableau W
Aide allouée par la SODEC à la production
répartie par genres et par langues
2008-09 à 2014-15
(\$ milliers)

	Anglais		Français		Bilingue		Autre		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
2008-9 to 2014-15	21,863	11.7	162,394	86.8	391	0.2	2,504	1.3	187,153	100
Long métrage fiction (priv.)	18,220	12.1	130,608	86.9	0	0.0	1,425	0.9	150,252	100
Long métrage fiction (ind.)	1,364	7.9	15,198	88.3	0	0.0	650	3.8	17,212	100
Court et moyen métrage fiction	550	17.7	2,494	80.1	0	0.0	70	2.2	3,114	100
Documentaire	1,730	10.4	14,095	85.0	391	2.4	359	2.2	16,575	100

Source : SODEC

Note : Financement sélectif réparti par langues

Nous croyons qu'il faut encourager les producteurs et les cinéastes anglophones à participer aux programmes de la SODEC afin de soutenir les projets des minorités, notamment ceux des communautés autochtones, jusqu'à ce que la production moyenne atteigne au moins le plafond de 20 % imposé pour la production non-francophone.

Nous croyons que la SODEC pourrait mieux soutenir la production anglophone et celle d'autres minorités si son personnel comptait un analyste anglophone, et si un anglophone siégeait au conseil d'administration de l'organisme. Nous recommandons que ces modifications soient effectuées le plus rapidement possible.

k) Favoriser l'accès aux données statistiques

Il existe une grande quantité d'informations et de données statistiques non recueillies concernant la production de langue anglaise au Québec. Il est donc difficile d'analyser ou de modéliser l'impact des différentes options politiques qui pourraient assainir cette industrie.

Nous proposons que le ministère de la Culture et des Communications collabore avec nous et avec la SODEC pour identifier ces lacunes statistiques et rendre accessibles ces informations.

l) Un processus de consultation

Nous comprenons que cette lettre contient beaucoup d'informations et soulève de nombreux problèmes auxquels doit faire face l'industrie de production audiovisuelle québécoise de langue anglaise.

C'est pourquoi nous suggérons la mise en place d'un groupe de travail constitué d'employés du Ministère et de membres de notre équipe, qui aurait pour mandat de poursuivre la discussion dans le cadre d'un processus formel et structuré.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Kirwan Cox
Directeur exécutif
Conseil québécois de la production de langue anglaise
450-451-4664
qepec@bell.net

cc- Luc Fortin, ministre de la culture et des communications
David Birnbaum, député

Ci-joint le *Rapport de surveillance sur la production régionale canadienne 1996-1997 à 2014-2015*.